

# Règlement et consultation thérapeutique

*(Pour les packs de 6 séances)*

Les spécificités thérapeutiques en ce processus d'accompagnement sur les principes et applications, se fondent sur des réflexions éthiques, en la capacité de discernement du praticien qui s'engage envers le patient quant aux principes déontologiques.

Le Thérapeute s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de ses formations professionnelles pratiques et thérapeutiques, par ses expériences et son discernement. Il s'engage à entretenir la formation dans une dynamique continue d'évolution professionnelle. Le praticien est tenu au secret professionnel. Il ne communique aucune information à un tiers sur une personne sans un accord écrit.

## ***Processus du travail sur soi***

L'exercice du praticien thérapeute requiert une supervision régulière ou il fait le point et réactualise sa pratique. Cette supervision est assurée en individuel ou en groupe. Il atteste par son curriculum un processus approfondi de ses acquis sur lui-même.

Le thérapeute en sa conscience s'interdit d'exercer tout abus d'influence. Il respecte la dignité et l'intégrité de ses patients. Il refuse catégoriquement d'aider son patient à agir en dehors du cadre de la loi en vigueur, et si toute intervention n'assure pas le respect ou la sécurité d'autres personnes.

Le praticien peut faire appel à un confrère, en fonction des problématiques que le patient expose. Le thérapeute peut expliciter à son patient les fondements théoriques du processus d'accompagnement utilisé à son égard. Le Praticien garde la liberté de refuser un contrat pour des raisons personnelles ou éthiques qui le mettrait en porte-à-faux par rapport à l'application de sa charte. Le Praticien adapte son intervention dans le respect des étapes de développement du patient. Il propose ses techniques de développement personnel, et laisse toute responsabilité quant aux décisions d'acceptation du patient qui s'engage à respecter les règles.

Toute demande de suivi, engage une prise en charge et répond à la demande formulée par la signature de l'intéressé lui-même. Le praticien valide la demande du patient en commun accord. L'enseignant est attentif au métier, aux usages, à la culture, à l'organisation face au contexte et effectue l'accompagnement de personne ou de groupes dans un but d'ouverture de conscience au service de leur chemin spirituel.

Dans toutes questions personnelles, le thérapeute garde sur le terrain, une position extérieure afin d'aboutir à la finalité du programme prévu.

## ***Contrat***

**Dès le début de la consultation, le praticien établit un contrat oral avec son patient. Les conditions incluent la compétence professionnelle, les objectifs, la nature du service proposé, la clause de confidentialité et les responsabilités de chacun. Il précise aussi la fréquence et la durée des entretiens ainsi que la façon dont ils se dérouleront (en présence ou à distance par internet).**

En commun accord, après lecture des « Conditions générale d'utilisation et mentions légales » du site ONIYX.

Daté et signé avec la mention Lu et approuvé :

Le Praticien

Le patient